

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA QUARANTE-DEUXIEME SESSION

QUESTIONS ECONOMIQUES

1200 (XLII). Rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du quatrième rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement¹.

1468^e séance plénière,
26 mai 1967.

1201 (XLII). Dispositions à prendre en vue du transfert de techniques de production aux pays en voie de développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 2091 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1965, relative au transfert de connaissances techniques aux pays en voie de développement,

Reconnaissant qu'il est indispensable pour les pays en voie de développement d'avoir accès à des techniques de production qu'ils puissent utiliser et essentiel que soit élargi l'éventail des techniques transmises, compte tenu des besoins des pays en voie de développement bénéficiaires,

Prenant acte de la proposition du Secrétaire général, figurant dans son rapport d'activité², d'entreprendre des monographies par pays relatives aux modalités du transfert de connaissances techniques aux pays en voie de développement,

Prie le Secrétaire général d'exécuter rapidement les monographies par pays relatives aux modalités du transfert de connaissances techniques aux pays en voie de développement, de renforcer les activités connexes d'assistance technique et de faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social, lors de sa quarante-quatrième session.

1468^e séance plénière,
26 mai 1967.

1204 (XLII). Dessalement de l'eau

Le Conseil économique et social,

Rappelant et réaffirmant ses résolutions 1033 A (XXXVII) du 14 août 1964, 1069 (XXXIX) du 16 juillet 1965 et 1114 (XL) du 7 mars 1966,

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-deuxième session, Supplément n° 8 (E/4300).

² Ibid., quarante-deuxième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, document E/4319.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le dessalement de l'eau, portant notamment sur les faits saillants de 1966³,

Notant les progrès continuels de la coopération internationale et des applications du dessalement de l'eau,

Reconnaissant la nécessité d'entreprendre les nouvelles études mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport et d'intensifier l'assistance directe ainsi que l'effort de coordination dans tous les organismes des Nations Unies,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en matière de dessalement de l'eau³;

2. *Approuve* les additions au programme de travail proposées dans ledit rapport⁴;

3. *Invite* les Etats Membres à s'associer à ceux qui ont déjà fourni leur appui à ce programme de travail⁵, y compris des services d'experts, ainsi qu'à considérer le besoin, pour tous les intéressés, de coopérer en vue d'échanger des renseignements par le truchement de l'Organisation des Nations Unies, et de rechercher s'il convient de recourir au dessalement dans certains cas où le besoin d'eau se fait sentir, grâce à des projets du Programme des Nations Unies pour le développement (élément Fonds spécial) et à une assistance directe;

4. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'intensifier les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de dessalement de l'eau, compte tenu en particulier des problèmes que pose aux pays en voie de développement l'application des techniques de dessalement de l'eau;

5. *Invite* les Etats Membres qui possèdent les connaissances techniques nécessaires dans le domaine du dessalement de l'eau d'avoir recours dans toute la mesure possible aux mécanismes des Nations Unies pour fournir leur assistance aux pays en voie de développement.

1469^e séance plénière,
26 mai 1967.

1205 (XLII). Nouvelles sources d'énergie

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1033 B (XXXVII) du 14 août 1964,

³ Ibid., point 3 de l'ordre du jour, document E/4307.

⁴ Ibid., par. 49.

⁵ Ibid., quarantième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/4142, par. 27 à 30.